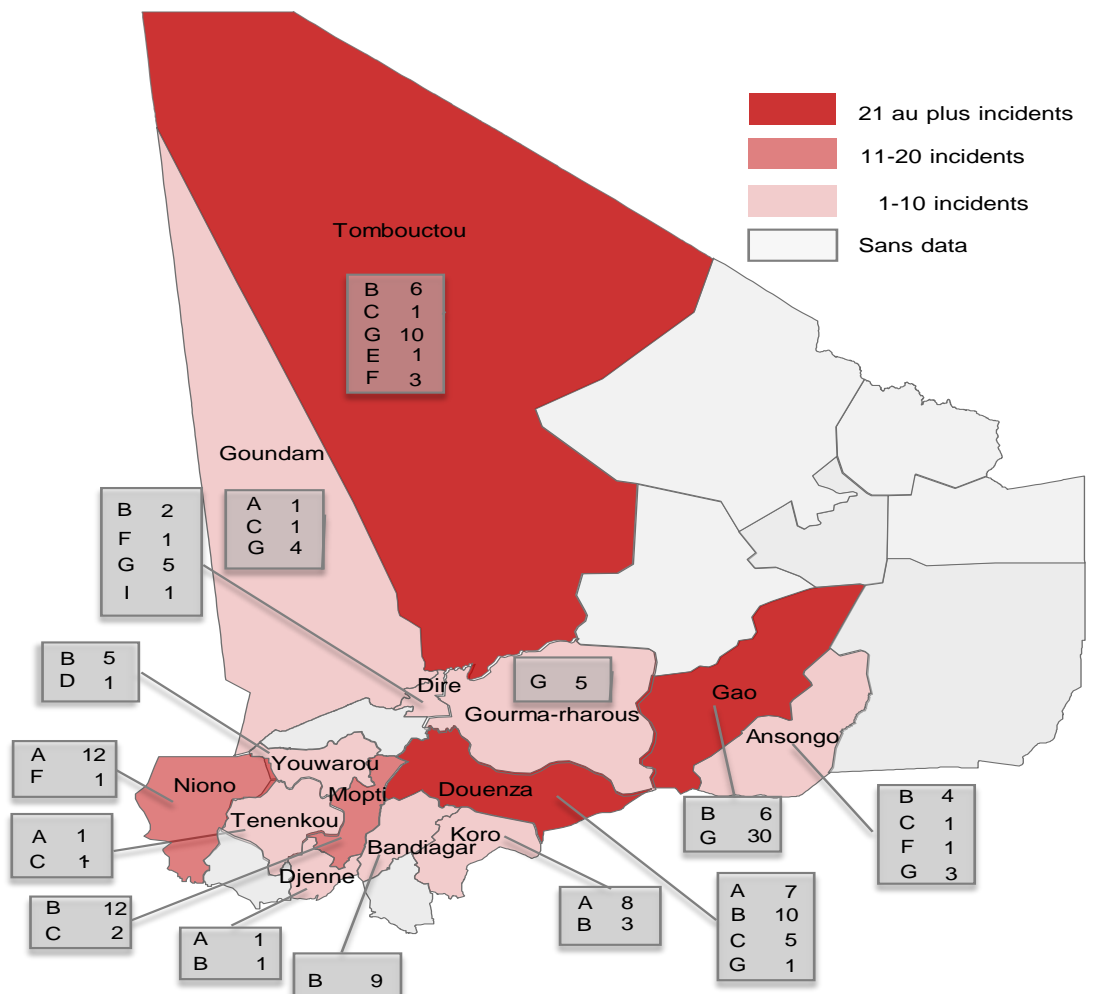


# RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION

## N°06

### JUIN 2019



- A. Atteintes au droit à la vie
  - Meurtre
  - Assassinat
- B. Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique
  - Coups et blessures
  - Tortures
  - Menace
- C. Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne
  - Enlèvement de personnes
- D. Violence sexuelle liée au conflit
  - Viol
- E. VGB selon le code pénal malien
  - Viol

- F. Autres formes de VBG
  - Agression sexuelle
  - Discrimination sociale et économique
  - Violence psychologique
- G. Atteintes au droit à la propriété
  - Extorsion
  - Vol
  - Incendie volontaire
  - Pillage
- I. Autres violations du droit des enfants selon le drc malien
  - Mariage forcé

For more information: [kantet@unhcr.org](mailto:kantet@unhcr.org) | [dena@unhcr.org](mailto:dena@unhcr.org)

Régions couvertes : GAO, MENAKA, KIDAL, TOMBOUCTOU, MOPTI et SEGOU

## I. Aperçu de l'environnement sécuritaire et de protection du mois dans les régions du nord et du centre

---

La situation sécuritaire dans les régions couvertes par le monitoring de protection (Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka et Kidal) est demeurée volatile et marquée par les attaques contre les populations civiles et militaires, les affrontements entre groupes armés, les tensions intercommunautaires et l'activisme des groupes extrémistes. Ce qui a été à l'origine de multiples violations de droits humains et aussi le déplacement de populations en grande partie dans la région de Mopti (le rapport de situation DTM du 18 juin 2019 a fait cas de 828 individus recensés entre le 1er et le 18 juin 2019 dans la seule région de Mopti).

Plus singulièrement, dans la région de Mopti, ces violations ont été surtout rapportées dans les cercles de Bandiagara, Douentza, Bankass et Koro. Toutefois, les incidents majeurs du mois dans la région ont été l'attaque perpétrée contre le hameau de Sobane-Dah (village de Koundou) dans la commune de Sangha, cercle de Bandiagara le 10 juin 2019 vers 23 heures et celle des villages de Yoro et Gangafani<sup>2</sup> dans la commune de Yoro, cercle de Koro, près de la frontière Mali-Burkina Faso le 15 juin 2019 vers 15 heures. Les deux incidents ont engendré 76 pertes en vie humaine (35 à Sobane-Dah, 18 à Gangafani<sup>2</sup> et 23 à Yoro) et 60 personnes portées disparues (Sobane-Dah), toutes d'appartenance ethnique Dogon. Ces attaques ont été toutes perpétrées par des groupes d'hommes armés non identifiés.

Il est à signaler aussi, l'attaque du 18 juin 2019 vers 17 heures contre plusieurs véhicules de transport sur l'axe Sevaré-Bandiagara près du village de Kori-Maoude à 18 km du chef-lieu de la commune et cercle de Bandiagara, perpétrée par des personnes armées non identifiées et qui a engendrée 4 pertes en vie humaines et 4 blessés graves.

Dans la région de Tombouctou, les actes de braquage se poursuivent intensivement sur les axes routiers et dans les villes. Les axes routiers sont restés un danger permanent pour les usagers. L'axe Goundam-Tombouctou enregistre plusieurs incidents par jour malgré les escortes des forces de sécurité. Le phénomène d'extorsion de véhicule a pris de l'ampleur dans la région, surtout dans la ville de Tombouctou où plusieurs cas ont été rapportés ce mois touchant des particuliers, des structures étatiques et des ONG. Le mois a aussi été marqué dans la région par les enlèvements de personnes (un civil à Ndaki, commune de Gossi et le maire de la commune rurale d'Inadiatafane enlevé entre Douentza et Sevaré) et les assassinats ciblés (cas du maire de la commune de Douékiri en date du 08 juin 2019).

Par ailleurs, la menace terroriste est omniprésente dans certaines zones (le Gourma-Rharous et à Diré) malgré les opérations militaires de la force Barkhane ainsi que les actes de criminalité au travers des attaques improvisées ciblant des agents des forces de sécurité. C'est ainsi que dans la ville de Tonka, deux agents de la gendarmerie ont été attaqués à leur domicile par des individus armés non identifiés. L'un des deux gendarmes a été tué lors de l'attaque et l'autre a été gravement blessé.

Dans les régions de Gao, Ménaka et Kidal, la situation sécuritaire est dégradante, des cas de banditisme à mains armées ont été enregistrés sur les axes routiers et en périphérie des centres urbains (braquages et extorsions, coups et blessures) surtout dans la région de Gao. Cependant le 17 juin 2019 à Ménaka, suite à l'assassinat d'un notable du MSA à son domicile à 10 kilomètres de Ménaka, il y aurait eu une grande tension entre les groupes armés MSA et la CMA et le risque d'affrontement était trop élevé entre les deux groupes armés.

Enfin, il faut noter que beaucoup d'incidents liés aux engins explosifs improvisés (EEI) ont été rapportés courant le mois et spécifiquement dans les régions de Gao, Ménaka et Kidal, qui ont fait des victimes civiles et cinq blessés militaires de la MINUSMA (2) et de la force Barkhane (3) dans la région de Kidal.

## II. Analyse des tendances des incidents par région

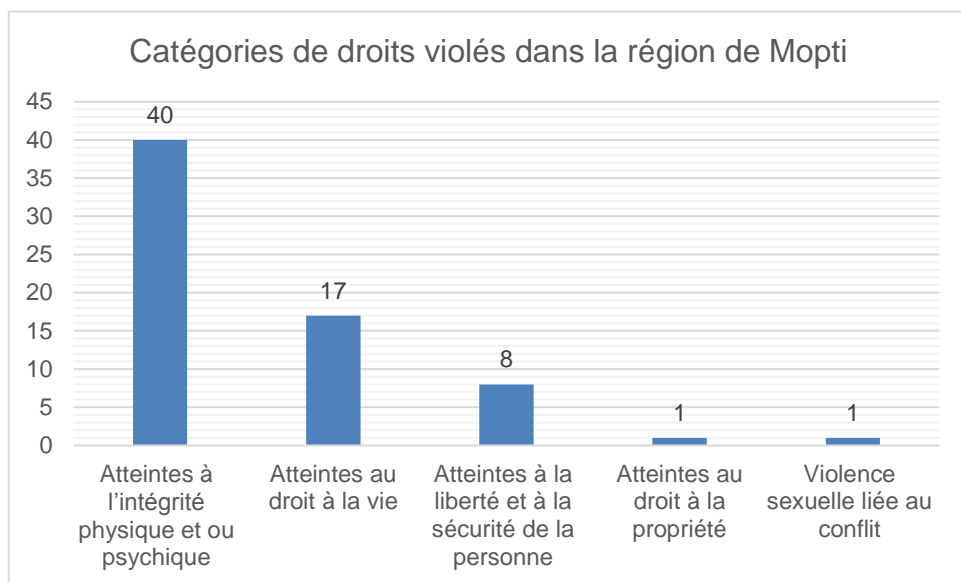
Courant la période sous revue, 166 incidents de protection ont été enregistrés par les moniteurs de protection dans les régions de Mopti (40%), Gao (27%), Tombouctou (25%) et Ségou (8%).

Ces incidents sont constitués majoritairement d'atteintes à l'intégrité physique et ou psychique (35,5%), d'atteintes au droit à la propriété (35%) et d'atteintes au droit à la vie (11%). Cf. annexe 1 pour tous les détails par région.

Par ailleurs, 112 autres incidents de protection (dont 74 à Mopti) ont été rapportés par les moniteurs au travers les rapports flash pendant le mois et qui ne sont pas pris en compte dans ce présent rapport.

### 1) Région de Mopti

5 catégories de droits ont été violées dans la région de Mopti, soit 67 incidents de protection, ce qui constitue



une baisse notable de 61 cas comparativement au mois de mai. Les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique arrivent en tête avec 59% du nombre total des violations enregistrées dans la région. Elles sont suivies des atteintes au droit à la vie avec 25% des cas. Les autres 16% sont constitués d'atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne (11%), d'atteintes au droit à la vie (2,5%) et de violence sexuelle liée au conflit (2,5%).

Le profil des victimes des violations de droits humains fait état de 95% des incidents à l'encontre des résidents, 3% les PDI retournées et 2% les PDI.

7 femmes et 11 enfants (5 garçons et 6 filles) ont été touchés par les violations de droits humains, soit 27% des incidents de la région. Les violations de droits subies par cette population ont été les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (6 femmes, 5 filles et 5 garçons), les atteintes au droit à la vie (une femme) et violence sexuelle liée au conflit (1 fille).

Les présumés auteurs des violations de droits humains dans la région sont constitués à 65% de personnes armées non identifiées, 31% de personnes armées non identifiées appartenant à un groupe terroriste et 4% de civils.

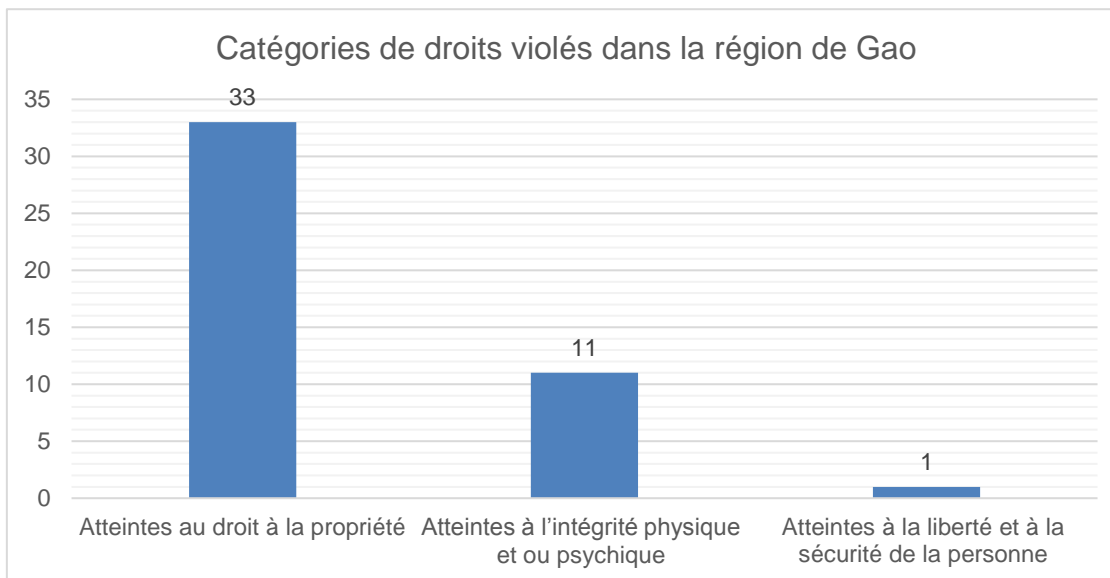
Le contexte sécuritaire et de protection dans la région de Mopti reste toujours complexe avec d'un côté les agissements des groupes extrémistes en nombre dans la région et de l'autre côté le conflit intercommunautaire qui perdure et qui s'est désormais généralisé à tous les cercles de la région.

Courant ce mois, le pic des violations collectées par les moniteurs dans la région est constitué d'atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (coups et blessures et menace) enregistrés en nombre sur les axes routiers sur les populations civiles et par des personnes armées non identifiées qui pourraient appartenir à des groupes extrémistes vu leur mode opératoire. Par ailleurs, d'autres cas d'atteinte à l'intégrité physique et/ou psychique ont été également enregistrés lors d'attaques de villages par des présumés extrémistes ou de personnes armées non identifiées occasionnant des blessés et aussi des pertes en vies humaines dont une femme. Cette situation continue d'engendrer le déplacement de populations dans la région et aussi vers les pays voisins.

## 2) Région de Gao

3 catégories de droits ont été violées dans la région de Gao, soit 45 incidents de protection, ce qui constitue une hausse de 5 cas par rapport à mai. Elles sont constituées d'atteintes au droit à la propriété (73%), d'atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (24%) et d'atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne (3%).

Le profil des victimes fait état de 73% des violations à l'encontre des résidents. Les 27% autres ont touché les



PDI (13%), les PDI retournées (11%) et les rapatriés (3%).

5 femmes et 1 fille ont été atteintes par les violations de droits dans la région, soit 13% des violations enregistrées dans la région. Il s'agit des atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (3 femmes et 1 fille) et des atteintes au droit à la

propriété (2 femmes).

Les présumés auteurs des violations de droits humains dans la région sont constitués à 51% d'individus, 42% de personnes armées non identifiées. Les 7% autres sont l'œuvre de la Coordination des Mouvements et Forces Patriotiques de la Résistance (4%) et d'un agent de l'Etat (3%).

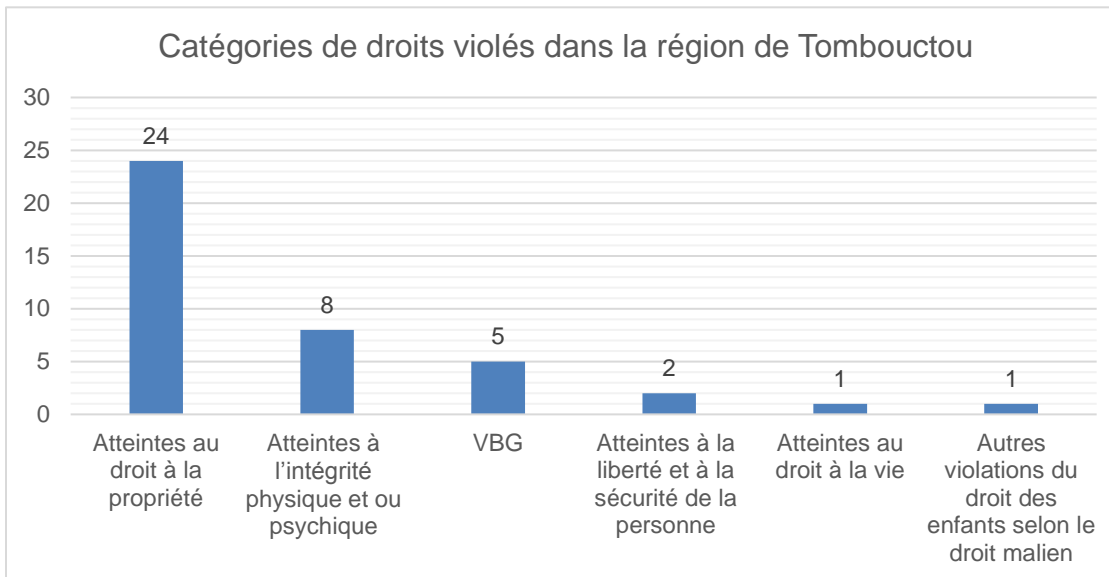
La problématique du banditisme perdure toujours la région de Gao. Comme les mois précédents, les atteintes au droit à la propriété (vol et extorsion) demeurent les violations les plus rapportées dans la région. Les populations civiles sont victimes de braquage et d'extorsion sur les axes routiers et dans les centres urbains.

Ce banditisme est facilité comme stipulé dans les rapports précédents, par la prolifération des armes légères et de guerre dans la région et aussi par l'absence ou l'insuffisance des patrouilles des forces de sécurité dans certaines localités et sur les axes routiers. Ce qui ne fait qu'exposer la population civile à toute forme de violation de droits y compris le droit à la vie pour contraindre les victimes à obtempérer. Les activités économiques sont aussi impactées avec comme conséquence l'inflation des prix de premières nécessités fragilisant davantage les populations civiles dans la région.

## 3) Région de Tombouctou

6 catégories de droits ont été violées dans la région courant ce mois de juin, soit 41 incidents de protection, ce qui constitue une hausse de 7 cas par rapport au mois de mai. Les atteintes au droit à la propriété arrivent largement en tête avec 58% des cas, suivies des atteintes à l'intégrité physique et ou psychique avec 19% des cas. Les 23% autres sont constituées de VBG (12%), d'atteintes à la liberté et la sécurité de la personne (4%), d'atteintes au droit à la vie (3,5%) et d'atteintes au droit des enfants (3,5%).

Le profil des victimes fait état de 79% des violations à l'encontre des résidents. Les 21% restants ont touché les PDI retournées (10%), les réfugiés (4%), les rapatriés (4%) et les PDI (3%).

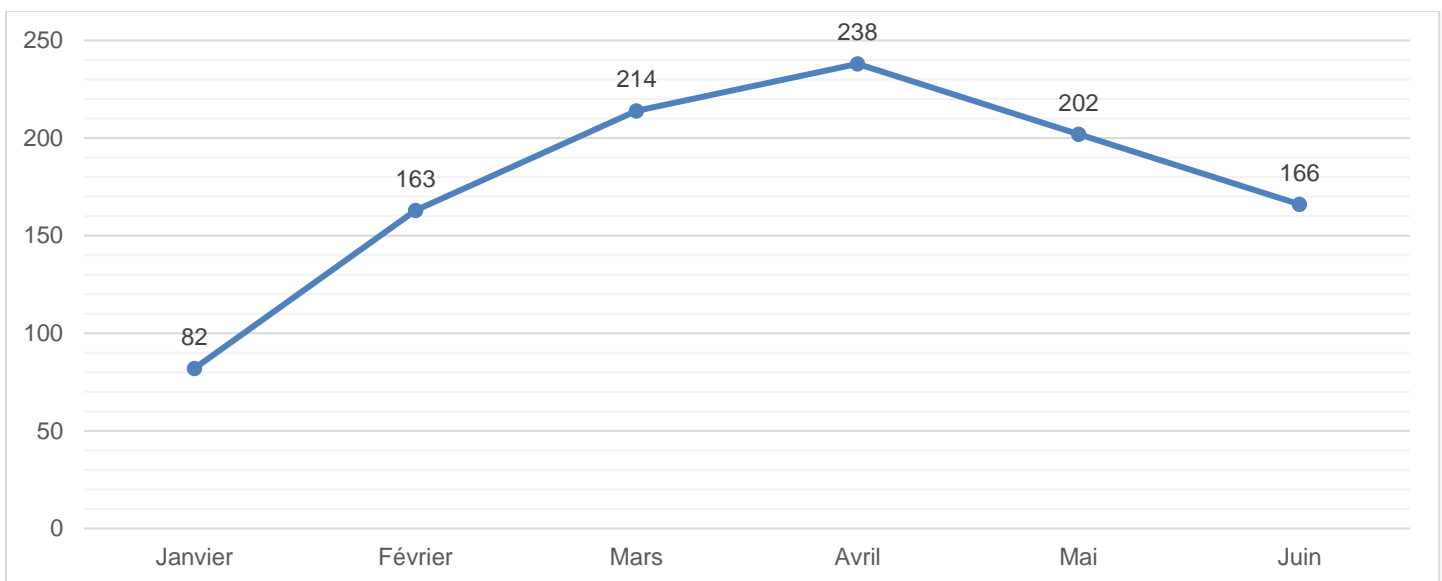


4 femmes et 3 enfants (2 filles et 1 garçon) ont été touchés par ces violations, soit 17% des violations collectées dans la région. Leurs droits violés ont été les VBG (4 femmes et 1 fille), les atteintes au droit des enfants (1 fille) et les atteintes au droit à la propriété (1 garçon). Les présumés auteurs des violations des

droits humains sont constitués à 80% de personnes armées non identifiées, 12% d'individus et 8% de civils.

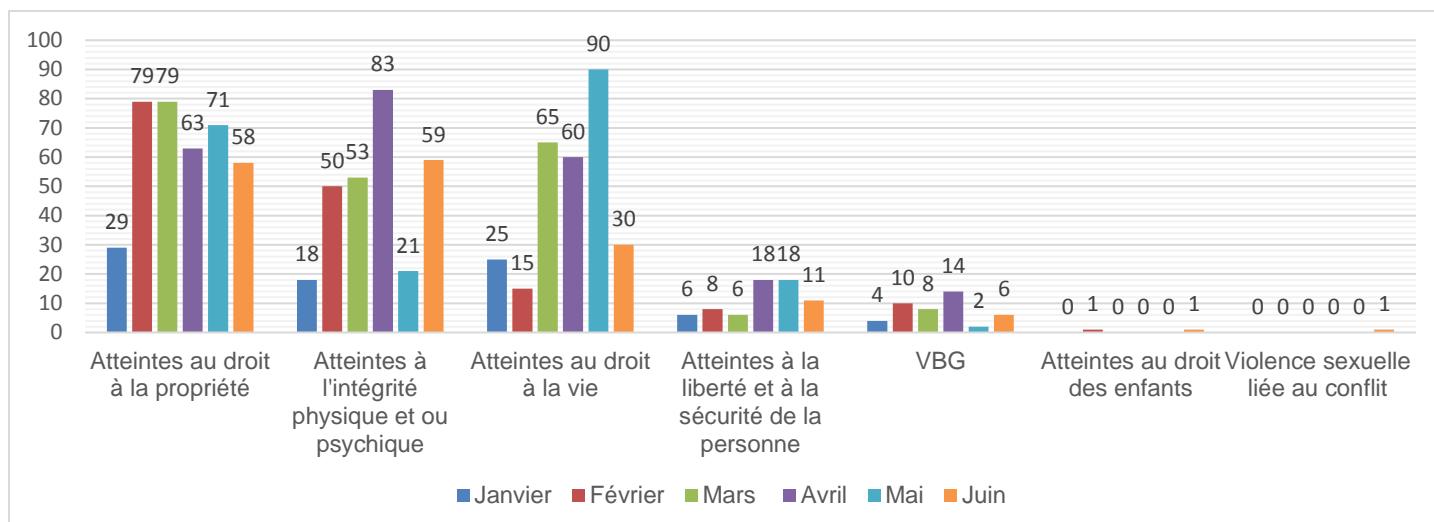
Tout comme les mois précédents, les atteintes au droit à la propriété constituent la majorité des violations collectées assez régulièrement dans la région à l'image de la région voisine (Gao). La problématique de la libre circulation des armes dans la région contribue en partie à la commission de ces actes sans oublier l'absence ou l'insuffisance des patrouilles des forces de sécurités dans certaines localités et sur les axes routiers (Tombouctou-Goundam, Diré-Goundam et Tonka-Niafouké). Cette situation entrave sérieusement à la liberté de circulation des populations civiles et de leurs biens dans la région et contribue davantage à les rendre plus vulnérable.

### III. Tendances des incidents de protection de janvier à juin 2019



A la lecture de ce graphique ci-dessus, on remarque une baisse du nombre d'incidents de protection par rapport au mois de mai 2019. Toutefois, le contexte sécuritaire dans les régions du nord et du centre n'a pas connu une amélioration. Cette baisse concerne la région de Mopti qui est passée de 128 incidents collectés en mai à 67 incidents courant ce mois sous revue. Cela s'explique d'une part par la diminution du nombre de moniteurs intervenue en mai, mais aussi le contexte sécuritaire qui ne facilite pas le déplacement des moniteurs sur le terrain pour la collecte des incidents de protection. Cependant, 74/112 rapports flash signalant des incidents de protection ont été produits par les moniteurs pendant le mois de juin dans la région de Mopti.

## IV. Comparaison des typologies d'incidents de janvier à juin 2019



De ce graphique ci-dessus, on constate une diminution du nombre d'incidents par rapport au trois derniers mois. Toutefois, on remarque en général que les cas d'atteintes à l'intégrité physique et ou psychique ont été les plus rapportés courant ce mois, avec 35% du nombre total des cas. 24% de ces cas ont été enregistrés dans la région de Mopti et sont en lien avec le conflit (coups et blessures et menaces) opposant peulhs et dogons ou l'extrémisme violent.

## V. Activités de sensibilisation

128 séances de sensibilisations ont été réalisées dans les régions couvertes par le monitoring de protection dont 66 sur les VBG, 58 sur la cohésion sociale et 4 sur les droits humains.

49 séances ont été réalisées dans la région de Gao, 36 dans la région de Ménaka, 15 à Tombouctou, 14 à Mopti et 14 à Kidal. Ces sensibilisations ont atteint au total 1.692 personnes dont 820 hommes et 872 femmes réparties comme suite par thématique :

- 705 personnes sont sensibilisées sur la cohésion sociale ;
- 930 personnes sur les VBG ;
- 57 sur les droits humains.

## VI. Références

17 victimes de violations de droits humains ont bénéficié de référencement vers les acteurs de prise en charge dans les régions de Mopti, Gao, Ménaka et Tombouctou.

Régions	Nombre de victimes	Acteurs sollicités pour la prise en charge	Réponses sollicitées	Statut
<b>Mopti</b>	9 enfants victimes de blessures par balle	COOPI	Assistance légale	Prise en charge effective pour les 17 victimes
	3 enfants victimes d'EEI	COOPI	Assistance médicale	
<b>Gao</b>	2 victimes d'extorsion	Autorités coutumières	Assistance légale	
	1 victime d'extorsion	Gendarmerie	Assistance légale	
<b>Ménaka</b>	1 victime d'extorsion	Gendarmerie	Assistance légale	
<b>Tombouctou</b>	1 victime d'agression sexuelle	ONG ADES	Réinsertion socio-économique	



## VII. Recommandations

Recommandations	Acteurs concernés
Renforcer les activités de sensibilisation pour la cohésion sociale et sur les droits humains.	Etat et acteurs dans le domaine (Search for Common Ground, OXFAM, AMSS, ...)
Poursuivre la mise en œuvre d'activités de relance économique à l'endroit des jeunes et des femmes.	Organisations œuvrant dans le domaine (PNUD, OIM, OXFAM, AEN, Secours Islamique, ...)
Continuer la formation des leaders religieux pour la prévention de l'extrémisme violent dans les régions du centre et du nord.	Organisations œuvrant dans le domaine (Mercy Corps, Accès)
Poursuivre la lutte contre la prolifération des armes légères et de guerre ainsi que des engins explosifs improvisés.	Etat et partenaires (MINUSMA, Barkhane); GT LHAM (UNMAS et partenaires)
Continuer la sensibilisation/éducation des populations sur les risques liés aux REG et EEI principalement dans toutes les régions du nord et du centre.	GT LHAM (UNMAS, MAG, DCA, HI, AJDM, ...)
Poursuivre les actions de recherche et de sanction contre les présumés auteurs de violations de droits humains dans les régions du nord et du centre.	Etat et partenaires MINUSMA (droits de l'homme)
Poursuivre la sensibilisation des groupes extrémistes et d'autodéfenses au respect des textes de droit en matière de conflit et à la protection des femmes et des enfants.	Acteurs dans le domaine (Geneva Call, Diakonia, ...)
Continuer avec le renforcement de la présence des FAMas dans tous les cercles de la Région de Mopti et continuer avec le désarmement des groupes d'autodéfenses dans ladite région.	Etat et ses partenaires (MINUSMA et Barkhane)
Renforcer les patrouilles sur les axes routiers dans les régions du nord et du centre.	Etat et ses partenaires (Police et Gendarmerie)

## VIII. Conclusion

La situation sécuritaire dans les régions du nord et du centre n'a pas connu un changement majeur comparativement aux trois derniers mois. Certes, dans la Région de Mopti, il y'a eu mois d'incidents documentés mais cela n'est pas synonyme d'accalmie dans la région lorsqu'on se réfère au nombre de rapports flash (74) d'incidents de protection (faisant cas d'assassinats, d'enlèvement, d'attaques ciblées, etc.) partagés par les moniteurs dans la région courant ce mois. Dans les régions du nord, le développement du banditisme en grande partie sur les axes routiers demeure le plus grand souci des populations civiles. A Gao et à Tombouctou, les vols et les extorsions sont enregistrés assez couramment.

Enfin, les incidents causés par les engins explosifs improvisés ont connu une montée fulgurante courant ce mois et ont occasionné des victimes civiles y compris des enfants et des militaires.

Il est donc primordial de diligenter des mesures idoines de protection des populations civiles. Ce qui implique nécessairement des mesures visant à renforcer la présence des forces armées et de sécurités dans les localités affectées par la crise ; cela passe aussi par le redéploiement des agents de l'Etat pour un meilleur accès et l'amélioration des services sociaux de base, la mise en œuvre effective de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger notamment le volet Démobilisation, Désarmement et Réintégration (DDR) et enfin la mise en œuvre par les acteurs humanitaires des recommandations ci-dessus formulées.

## IX. Annexes

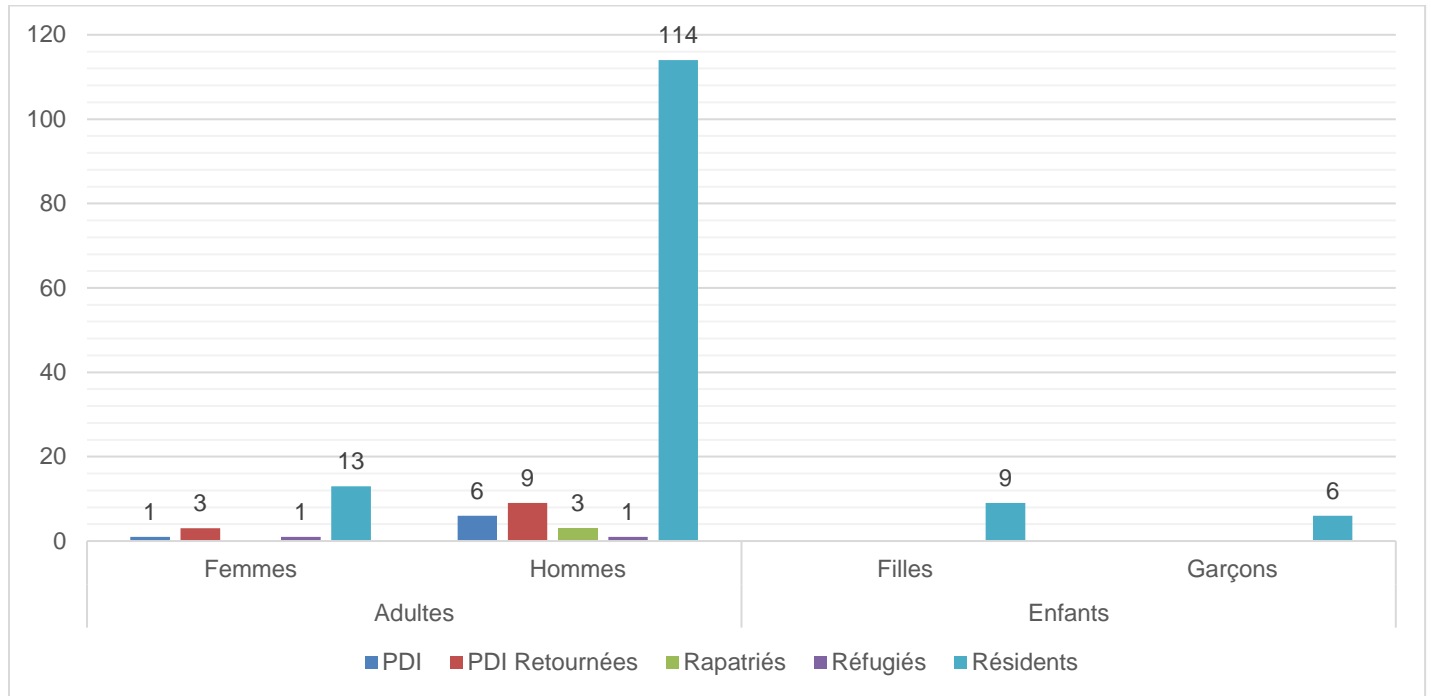
### Annexe 1 : Statistiques des catégories et types d'incidents de protection par région, cercle, commune et tranche d'âge

Régions	Cercles	Communes	Categories d'incident	Types d'incident	Adultes		Enfants		Total
					F	H	F	G	
Gao	Ansongo	Ansongo	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		1			1
			Atteintes au droit à la propriété	Vol		1			1
		Ouattagouna	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures	1				1
			Atteintes au droit à la propriété	Vol		1			1
		Talataye	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		3			3
			Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1
		Tin Hamma	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1
		Ansongo Total				1	8		
	Gao	Anchawadi	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		7			7
				Pillage		1			1
		Gabero	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1
				Vol		1			1
		Gao	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique Atteintes au droit à la propriété	Coups et blessures	1		1		2
				Extorsion		7			7
				Incendie volontaire	1				1
				Vol	1	4			5
		Gounzoureye	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		2			2
				Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures	1	1		
		N tilit	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		4			4
				Vol		2			2
Soni Ali Ber	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1		
Gao Total				4	31	1		36	
Gao Total				5	39	1		45	
Mopti	Bandiagara	Sangha	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures	1	4	1	3	9
				Bandiagara Total		1	4	1	3
	Bankass	Bankass	Atteintes au droit à la vie	Assassinat		5			5
				Baye	Atteintes au droit à la vie	Assassinat		2	
	Bankass Total				7			7	
	Djenne	Derary	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique Atteintes au droit à la vie	Coups et blessures		1			1
				Meurtre		1			1
	Djenne Total				2			2	
	Douentza	Douentza	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Menace		5			5
				Enlèvement		2			2
				Coups et blessures		1			1
				Enlèvement		1			1
		Hombori	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Incendie volontaire		1			1
				Coups et blessures		4			4
				Enlèvement		2			2
	Douentza Total				16			16	
	Koro	Bamba	Atteintes au droit à la vie	Assassinat		3			3
Barapireli				Atteintes au droit à la vie	Assassinat		1		1
Diankabou		Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique Atteintes au droit à la vie	Coups et blessures	1		1	1	3	
			Assassinat	1	1			2	
Koro		Atteintes au droit à la vie	Assassinat		2			2	
Koro Total				2	7	1	1	11	
Mopti	Konna	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Tortures		3			3	
			Koubaye	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		2		2
	Sio	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures	2	2	3	1	8	



				Menace		1			1
	Mopti Total				2	8	3	1	14
	Tenenkoun	Diafarabe	Atteintes au droit à la vie	Assassinat		1			1
		Diaka	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1
	Tenenkoun Total					2			2
	Youwarou	N dodjiga	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Menace	2				2
		Youwarou	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Menace		3			3
			Violence sexuelle liée au conflit	Viol			1		1
	Youwarou Total				2	3	1		6
	Mopti Total				7	49	6	5	67
	Ségou	Niono	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Menace	1				1
		Niono	Atteintes au droit à la vie	Assassinat	1	11			12
	Niono Total				2	11			13
	Ségou Total				2	11			13
	Tombouctou	Diré	Bourem Sidi						
			Amar	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1		1
			Diré	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1		2
				Autres violations du droit des enfants selon le droit malien	Mariage forcé			1	1
			Garbakoira	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1		1
			Haibongo	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Menace		2		2
			Kirchamba	Autres formes de VBG	Agression sexuelle	1			1
			Kondi	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1		1
	Diré Total				1	6	1	1	9
	Goundam	Douekire	Atteintes au droit à la vie	Meurtre		1			1
		Goundam	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1
			Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		2			2
		Tele	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1
		Tonka	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1
	Goundam Total					6			6
	G-Rharous	Gossi	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1
		Hamzakoma	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		2			2
				Vol		1			1
		Serere	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1
	Gourma-Rharous Total					5			5
	Tombouctou	Alafia	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		2			2
		Bourem Inaly	Autres formes de VBG	Agression sexuelle	2				2
		Salam	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		2			2
			Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1
			Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1
		Tombouctou	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		2			2
			Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		7			7
				Vol		2			2
				Discrimination sociale et économique	1				1
			Autres formes de VBG	Viol			1		1
			VBG selon le code pénal malien						
	Tombouctou Total				3	17	1		21
	Tombouctou Total				4	34	2	1	41
	Grand Total				18	133	9	6	166

## Annexe 2 : Statistiques des victimes de violations de droits humains par statut et tranche d'âge



## Annexe 3 : Statistiques des présumés auteurs des violations de droits humains

